

## AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la société FINOR, qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2002	2001	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	2002	2001
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		30 931	0	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(10 310)	0	Réserves		8 365 495	7 160 347
	4	20 621	0	Résultats reportés		978 852	657 928
Immobilisations utilisées par la société		4 651 971	3 520 386	Actions propres		(93 555)	0
Moins : amortissements		(597 649)	(461 743)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 250 792	17 818 275
	5	4 054 322	3 058 643	Résultat de la période		2 223 109	2 824 920
Immobilisations destinées à la location		287 751 659	251 746 331	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	13	21 473 901	20 643 195
Moins : amortissements et provisions		(133 197 747)	(111 800 185)**	<b>PASSIFS</b>			
	6	154 553 912	139 946 146	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations financières	7	4 400 647	4 505 865	Emprunts	14	64 856 299	62 201 415
Total des actifs immobilisés		163 029 502	147 510 654	Autres passifs financiers	15	3 310 837	3 472 561
Autres actifs non courants	8	262 193	254 170	Provisions	16	305 847	448 056
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>163 291 695</b>	<b>147 764 824</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>68 472 983</b>	<b>66 122 032</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés		17 821 464	12 903 439**	Fournisseurs et comptes rattachés	17	2 473 671	12 877 852
Moins : provisions et produits réservés		(9 121 289)	(6 427 898)**	Autres passifs courants	18	5 504 069	5 011 709
	9	8 700 175	6 475 541	Concours bancaires et autres passifs financiers	19	76 541 374	54 417 785
Autres actifs courants	10	1 143 051	798 056	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>84 519 114</b>	<b>72 307 346</b>
Placements et autres actifs financiers	11	102 449	158 932	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>152 992 097</b>	<b>138 429 378</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	12	1 228 628	3 875 220	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>174 465 998</b>	<b>159 072 573</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>11 174 303</b>	<b>11 307 749</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>174 465 998</b>	<b>159 072 573</b>				

\*\*Retraité pour les besoins de la comparaison

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		2002	2001
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus bruts de leasing		72 814 784	61 649 116
Autres produits		958 011	869 531
Variation des produits réservés		(979 098)	(387 926)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(55 323 669)	(47 995 063)
<b>Total des produits d'exploitation</b>	20	<u>17 470 028</u>	<u>14 135 658</u>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	21	<u>(9 957 414)</u>	<u>(7 779 417)</u>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	22	<u>333 926</u>	<u>131 461</u>
<b>PRODUITS NETS</b>		<u>7 846 540</u>	<u>6 487 702</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	23	1 281 462	1 096 895
Autres charges d'exploitation	24	697 727	567 836
Dotations aux amortissements	25	351 967	268 967
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	2 934 407	1 459 741
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>5 265 563</u>	<u>3 393 439</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>2 580 977</u>	<u>3 094 263</u>
Autres gains ordinaires	27	247 042	125 280
Autres pertes ordinaires	28	(98 855)	(22 104)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>2 729 164</u>	<u>3 197 439</u>
Reprise sur provisions pour impôts différés	16	142 209	193 485
Impôts sur les bénéfices	29	(648 264)	(566 004)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>2 223 109</u>	<u>2 824 920</u>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2002**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	2002	2001
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	78 236 595	71 078 719
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	31	(1 889 221)	(1 742 703)
Intérêts payés	32	(10 046 307)	(8 049 511)
Impôts et taxes payés	33	(3 796 579)	(1 996 470)
Autres flux liés à l'exploitation	39	20 391 530	19 800 741
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>82 896 018</u>	<u>79 090 776</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(94 483 695)	(85 294 648)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	5 883 689	3 869 209
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(71 076)	(1 355 552)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	89 412	787 966
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(88 581 670)</u>	<u>(81 993 025)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	13	0	4 750 000
Décaissements suite au rachat des actions propres	13	(93 555)	0
Dividendes et autres distributions	38	(1 318 431)	(1 246 895)
Encaissements provenant des emprunts	14	30 000 000	25 000 000
Remboursement d'emprunts	14	(25 658 844)	(23 666 137)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>2 929 170</u>	<u>4 836 968</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(2 756 482)</u>	<u>1 934 719</u>
Trésorerie au début de l'exercice		3 875 220	1 940 501
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 118 738	3 875 220

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2002	2001		2002	2001		2002	2001
Loyers de leasing	72 589 929	61 434 795	Amortissements des immobilisations en location	55 323 669	47 995 063			
Préloyers	224 855	214 321						
Variation des intérêts réservés	(630 915)	(221 784)						
<b>Revenus bruts de leasing</b>	<b>72 183 869</b>	<b>61 427 332</b>	<b>Total des amortissements</b>	<b>55 323 669</b>	<b>47 995 063</b>	<b>Revenus nets de leasing</b>	<b>16 860 200</b>	<b>13 432 269</b>
Revenus nets de leasing	16 860 200	13 432 269	Charges financières nettes	9 957 414	7 779 417			
Intérêts de retard et sur report	921 958	834 189						
Variation des intérêts de retard réservés	(348 183)	(166 142)						
Produits accessoires	36 053	35 342						
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>17 470 028</b>	<b>14 135 658</b>	<b>Total des charges financières</b>	<b>9 957 414</b>	<b>7 779 417</b>	<b>Marge commerciale (PNB)</b>	<b>7 512 614</b>	<b>6 356 241</b>
Marge commerciale (PNB)	7 512 614	6 356 241	Autres charges d'exploitation	697 727	567 836			
Produits des placements	333 926	131 461						
<b>Sous total</b>	<b>7 846 540</b>	<b>6 487 702</b>	<b>Sous total</b>	<b>1 979 189</b>	<b>1 664 731</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>5 867 351</b>	<b>4 822 971</b>
Excédent brut d'exploitation	5 867 351	4 822 971	Dotation aux amortissements	351 967	268 967			
Reprises sur provisions :								
- Suite au recouvrement des créances	707 948	722 247	Dotation aux provisions :	3 532 882	2 096 583			
- Pour dépréciation des immobilisations	-	29 931						
- Pour dépréciation des autres actifs	30 000	-						
- Suite à la radiation de créances	332 614	-	Créances radiées	442 087	85 405			
Autres produits ordinaires	217 042	115 349						
Reprises sur provisions pour impôt différé	142 209	193 485	Autres pertes ordinaires	98855	42 104			
<b>Sous total</b>	<b>7 297 164</b>	<b>5 883 983</b>	<b>Sous total</b>	<b>5 074 055</b>	<b>3 059 063</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>2 223 109</b>	<b>2 824 920</b>
						<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 223 109</b>	<b>2 824 920</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002 (exprimé en dinars)****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 Octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 Avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 Août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même, la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000, les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

**NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

**2-1 : Immobilisations exploitées par la société**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire, sauf en ce qui concerne le matériel informatique pour lequel il a été appliqué l'amortissement dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Immeubles	20 ans	5%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%

**2-2 : Immobilisations destinées à la location**

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et dix ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle qui varie entre 1% et 5% de la valeur d'origine.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

**2-3 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

**2-4 : Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% de l'encours financier net et ce, indépendamment des risques spécifiques et identifiés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

**2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :**

	Minimum de provision	de
	A appliquer par	
	classe	
. A : Actifs courants	-	
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-	
. B2 : Actifs incertains	20%	
. B3 : Actifs préoccupants	50%	
. B4 : Actifs compromis	100%	

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

**2-4-2 Les garanties réelles**

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

**2-4-3 La valeur du matériel en leasing :**

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

**2-5 : Provisions pour impôt**

Jusqu'au 31 Décembre 1999, le bénéfice imposable de la société est calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieure au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 35%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers.

**2-6 : Comptabilisation des revenus**

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement, bi-mensuellement et trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

CIL – (Suite)

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

**2-7 : Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement, a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement ;
- Déduire les amortissements fiscaux ;
- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 Décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels, ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
Coût d'acquisition des logiciels	30 931	0
Amortissements cumulés	(10 310)	0
Valeur comptable nette	20 621	0

La dotation de l'exercice au compte d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à D : 10.310

**NOTE 5 : IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE**

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2002** (exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amort.	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Acqui.	Transfert	Transfert	Cess.	Mise en rebut	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cess.	Mise en rebut		Fin de période
Immeubles	5,0%	2 620 850	1 026 684						3 647 534	99 521	131 042			230 563	3416 971
Matériel de transport	20,0%	428 440	232 450			145 980		514 910	199 196	88 065	145 980			141 281	373 629
Equipements de bureau	10,0%	175 473	8 166			2 505		181 134	64 416	18 170	1 998			80 588	100 546
Matériel informatique	37,5%	140 897	10 578				170	151 305	65 732	31 026		43		96 715	54 590
Installations générales	10,0%	154 726	2 362					157 088	32 878	15 624				48 502	108 586
<b>TOTAUX</b>		<b>3 520 386</b>	<b>1 280 240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148 485</b>	<b>0</b>	<b>170</b>	<b>4 651 971</b>	<b>461 743</b>	<b>283 927</b>	<b>147 978</b>	<b>43</b>	<b>597 649</b>	<b>4 054 322</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

**2-8 : Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur

**NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION**

Les états financiers de 2002 traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat, des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle et des avances et acomptes reçus des clients.

**3-1 : L'état de résultat**

L'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets ( l'équivalent du Produit Net Bancaire) ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

**3-2 : Provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle**

Jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

**3-3 : Avances et acomptes reçus des clients**

Eu égard à leur évolution, les avances et acomptes reçus des clients ont été reclassés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique « Autres passifs courants ».

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

CIL – (Suite)

**NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION**

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
- Immobilisations en location	245 590 213	(96 706 609)	148 883 604
- Immobilisations, matériel repris	136 538	( 65 807 )	70 731
- Immobilisations, contrats suspendus	19 254 836	(11 665 498 )	7 589 338
- Immobilisations, contrats échus	21 806 378	(21 717 256 )	89 122
- Immobilisations en cours	963 694		963 694
<b><u>Totaux</u></b>	<b>287 751 659</b>	<b>(130 155 170 )</b>	<b>157 596 489</b>
- Provisions pour dépréciation		(3 042 577 )	(3 042 577 )
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2002</u></b>	<b>287 751 659</b>	<b>(133 197 747 )</b>	<b>154 553 912</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2001</u></b>	251 746 331	(109 535 635 )	142 210 696
Reclassement des provisions constituées en couverture de l'encours financier (voir notes 3 et 9)		(2 264 550 )	(2 264 550 )
<b><u>Soldes retraités au 31 Décembre 2001</u></b>	251 746 331	(111 800 185 )	139 946 146
<b><u>Additions de l'exercice</u></b>			
- Investissements	76 324 536		76 324 536
- Transferts	5 312 681	(1 632 017 )	3 680 664
- Relocations	3 781 583	(1 934 389)	1 847 194
<b><u>Retraits de l'exercice</u></b>			
- Cessions à la Valeur résiduelle	(29 451 849)	29 382 306	( 69 543 )
- Cessions anticipées	(10 867 359)	5 105 636	(5 761 723 )
- Transferts	(5 312 681)	1 636 139	(3 676 542 )
- Relocations	(3 781 583)	2 146 459	(1 635 124 )
<b><u>Amortissements de l'exercice</u></b>		(55 323 669 )	(55 323 669 )
<b><u>Provisions nettes de l'exercice (voir notes 3 et 9)</u></b>		( 778 027 )	( 778 027 )
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2002</u></b>	<b>287 751 659</b>	<b>(133 197 747 )</b>	<b>154 553 912</b>

Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D: 76 324 536 concernent aussi bien les contrats mis en force que les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D: 29 451 849 et se rapporte à des contrats ayant une valeur résiduelle de D: 69 543

Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D: 5 761 723 .

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D: 55 323 669. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer échu, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement.

**6.1 : Analyse par secteur d'activité**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	Valeur brute	Valeur nette
Bâtiment et travaux publics	55 949 076	26 399 605
Industrie	74 300 844	44 972 287
Tourisme	17 116 956	8 374 236
Commerces et services	129 343 618	71 981 356
Agriculture	11 041 165	5 869 005
<b><u>Totaux</u></b>	<b>287 751 659</b>	<b>157 596 489</b>

**6.2 : Analyse par type de matériel**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	Valeur brute	Valeur nette
Equipements	78 084 079	41 619 278
Matériel roulant	139 209 726	65 906 995
Matériel divers	7 626 312	3 488 859
<b><u>Sous total</u></b>	<b>224 920 117</b>	<b>111 015 132</b>
Immobilier	62 831 542	46 581 357
<b><u>Total</u></b>	<b>287 751 659</b>	<b>157 596 489</b>

**NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	2002	2001
Titres de participation	4 462 538	4 762 538
Prêts au personnel	348 117	359 587
Dépôts et cautionnements versés	2 192	20 940
Autres créances immobilisées	300	300
<b><u>Montant brut</u></b>	<b>4 813 147</b>	<b>5 143 365</b>

CIL – (Suite)

**A déduire :**

Versements restant à effectuer sur titres de participation		(412 500)	(637 500)
<u>Montant libéré</u>		4 400 647	4 505 865

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2001	4 762 538	4 125 038	637 500
Retrait de l'exercice			
- PHENICIA SICAR	( 300 000 )	( 75 000 )	( 225 000 )
<u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	<u>4 462 538</u>	<u>4 050 038</u>	<u>412 500</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2002 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Date souscription	% détenu
* CIL-IMMOBILIERE	299 940	10	2 999 400	300 000	1997/1999	99,98%
* PHENICIA SICAR	1 500	100	150 000	112 500	2000	3,00%
* Gestionnaire Touristique EZZHRA	30 000	10	300 000	0	2000	1,86%
* Générale Obligataire SICAV	1	100	100	0	2000	-
* Compagnie Générale d'investissement	180 248	5	823 038	0	1998/1999/2000	72,10%
* Société L'espoir Polyclinique El Menzah	1 900	100	190 000	0	2001	8,64%
<u>Total</u>			<u>4 462 538</u>	<u>412 500</u>		

**NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS ARRETE AU 31 DECEMBRE 2002**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	549 325	3 800	553 125	444 316	57 730	502 046	51 079
Frais d'émission des obligations	33%	1 006 310	250 390	1 256 700	857 149	188 437	1 045 586	211 114
<b>TOTAUX</b>		<b>1 555 635</b>	<b>254 190</b>	<b>1 809 825</b>	<b>1 301 465</b>	<b>246 167</b>	<b>1 547 632</b>	<b>262 193</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 188.437 figure parmi les charges financières.

**NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	2002	2001
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	7 938 841	4 842 612
- Autres créances	663 359	494 082
- Note de débit	146 069	109 147
<u>Montant brut</u>	<u>8 748 269</u>	<u>5 445 841</u>
A déduire :		
- Provisions	( 653 385 )	( 305 146 )
- Produits réservés	( 1 038 087 )	( 343 095 )
<u>Montant net</u>	<u>7 056 797</u>	<u>4 797 600</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	8 166 077	6 796 322
- Autres créances	741 208	537 304
- Note de débit	165 910	123 972
<u>Montant brut</u>	<u>9 073 195</u>	<u>7 457 598</u>
A déduire :		
- Provisions	( 5 546 168 )	( 4 180 114 )
- Produits réservés	( 1 883 649 )	( 1 599 543 )
<u>Montant net</u>	<u>1 643 378</u>	<u>1 677 941</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>8 700 175</u>	<u>6 475 541</u>

Jusqu'au 31 décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location. Par ailleurs et eu égard à leur évolution, les avances et acomptes reçus des clients ont été reclassés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique "autres passifs courants".

CIL – (Suite)

**9.1 Clients ordinaires**

Les créances détenues sur les clients ordinaires et figurant sous la rubrique des impayés s'analysent par ancienneté de solde comme suit :

	2002	2001
- Inférieur à 1 mois	2 916 623	2 148 005
- Entre 1 et 3 mois	2 993 486	1 724 891
- Entre 3 et 6 mois	1 049 664	487 318
- Entre 6 mois et 1 année	846 914	401 534
- Supérieur à 1 année	132 154	80 864
<u>Total des impayés</u>	<u>7 938 841</u>	<u>4 842 612</u>

**9.2 Clients en contentieux**

Les risques encourus sur les clients en contentieux se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Impayés	8 166 079	6 796 322
- Encours financiers	7 756 447	6 123 646
- Autres créances	741 208	537 304
- Note de débit	165 910	123 972
- Avances et acomptes reçus	(127 715)	(28 224)
<u>Total brut</u>	<u>16 701 929</u>	<u>13 553 020</u>
A déduire :		
- Provisions	(7 980 044)	(6 290 599)
- Produits réservés	(1 883 649)	(1 599 543)
<u>Total net</u>	<u>6 838 236</u>	<u>5 662 878</u>
A déduire :		
- Leasing Immobilier ( décote 50 % )	( 889 731 )	( 756 933 )
<u>Risques encourus</u>	<u>5 948 505</u>	<u>4 905 945</u>

**9.3 Provisions pour dépréciation**

La provision constituée pour la couverture des risques de non recouvrement des créances a été déterminée en conformité avec les normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	4 485 260	5 375 474
- Reprises de la période	(1 040 562)	( 722 247 )
- Dotations de la période	2 754 855	2 096 583
<u>Solde en fin de période</u>	<u>6 199 553</u>	<u>6 749 810</u>
Reclassement des provisions constituées en couverture de l'encours financier		(2 264 550)
<u>Solde retraité en fin de période</u>	<u>6 199 553</u>	<u>4 485 260</u>

**9.4 Produits réservés**

Les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduits des comptes de produits et classés sous la rubrique « Produits réservés ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	1 942 638	1 554 712
- Transferts en Produits de la période	( 397 363 )	( 313 627 )
- Produits réputés réservés en fin de période	1 376 461	701 553
<u>Solde en fin de période</u>	<u>2 921 736</u>	<u>1 942 638</u>

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	2002	2001
- Créances sur cessions d'immobilisations	426 852	311 216
- Etat, crédit de TVA	0	301 703
- Compte courant CILINVEST	112	112
- Produits à recevoir des tiers	10 819	18 004
- Compte d'attente	40 303	24 704
- Charges constatées d'avance	709 965	217 317
<u>Total brut</u>	<u>1 188 051</u>	<u>873 056</u>
- Provisions pour dépréciation des créances sur cessions	( 45 000 )	( 75 000 )
<u>Total net</u>	<u>1 143 051</u>	<u>798 056</u>

**NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2002	2001
- Actions	25 000	50 000
- Echéances à moins d'un an sur autres créances immobilisées	0	53 700
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	77 449	55 232
<u>Total</u>	<u>102 449</u>	<u>158 932</u>

**NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	2002	2001
- Banques	1 214 550	3 859 338
- Caisses	14 078	15 882
<u>Total</u>	<u>1 228 628</u>	<u>3 875 220</u>

**NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	689 352	548 106
- Réserve extraordinaire		4 700 000	3 700 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	426 143	362 241
- Résultats reportés		978 852	657 928
- Avoirs des actionnaires		( 93 555 )	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>19 250 792</u>	<u>17 818 275</u>
Résultat de l'exercice (1)		2 223 109	2 824 920
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>21 473 901</u>	<u>20 643 195</u>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action ajustée (1) / (2)		2,223	3,477

(A) Au 31 Décembre 2002, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

Actionnaire	Capital souscrit et libéré	Pourcentage
Société Générale Financière - Sicaf	1 584 890	15,85%
Tunisien Travel Service	1 265 850	12,66%
Fime Leasing Spa	1 125 000	11,25%
BIAT	1 000 000	10,00%
GAT	663 410	6,63%
INOPLAST	556 870	5,57%
OCEANA	360 420	3,60%
Divers	3 443 560	34,44%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2002 (exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2000	7 500 000	427 972	2 900 000	300 000	0	309 423	342 049	0	2 402 678	14 182 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 mai 2001		120 134	800 000			50 000	1 432 544		(2 402 678)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2000							(1 116 665)			(1 116 665)
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 02 août 2001	2 500 000				2 250 000					4 750 000
Divers						2 818				2 818
Résultat de l'exercice 2001									2 824 920	2 824 920
Solde au 31 Décembre 2001	10 000 000	548 106	3 700 000	300 000	2 250 000	362 241	657 928	0	2 824 920	20 643 195
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2002		141 246	1 000 000			60 000	1 623 674		(2 824 920)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001							(1 302 750)			(1 302 750)
Divers						3 902				3 902

CIL – (Suite)

Rachats d'actions sur autorisation de l'A.G.O du 07 mai 2002									(93 555)		(93 555)
Résultat de l'exercice 2002										2 223 109	2 223 109
Solde au 31 Décembre 2002	10 000 000	689 352	4 700 000	300 000	2 250 000	426 143	978 852	(93 555)		2 223 109	21 473 901

NOTE 14 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2002

	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Autres	Fin de période		
								Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>CREDITS BANCAIRES</b>										
<b>BANQUES LOCALES</b>										
B.T.95	2 000 000	TMM+2,25	Semestriellement (1996-2002)	285 728		285 728		0	0	0
B.T.97	2 000 000	TMM+2	Semestriellement (1997-2004)	714 296		285 712		428 584	142 872	285 712
B.I.A.T.97	4 000 000	TMM+2	Annuellement (1998-2002)	800 000		800 000		0	0	0
U.B.C.I.97	1 800 000	TMM+2	Semestriellement (1998-2004)	771 440		257 140		514 300	257 160	257 140
B.T. (05/2000)	5 000 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	4 000 000		1 000 000		3 000 000	2 000 000	1 000 000
UBCI (09/2000)	1 500 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	1 200 000		300 000		900 000	525 000	375 000
A.T.B (08/2000)	3 000 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	2 400 000		600 000		1 800 000	1 200 000	600 000
B.I.A.T(05/2001)	5 000 000	TMM+1.25	Trimestriellement (2001-2008)	5 000 000		714 286		4 285 714	3 571 428	714 286
CITI BANK 2001	2 000 000	TMM+1.5	Semestriellement (2002-2003)	2 000 000		1 000 000		1 000 000	0	1 000 000
CITI BANK 2001	3 000 000	TMM+1.5	Semestriellement (2002-2003)	3 000 000		1 500 000		1 500 000	0	1 500 000
<b>Sous-total</b>				20 171 464	0	6 742 866		13 428 598	7 696 460	5 732 138
<b>BANQUES ETRANGERES</b>										
FMO NLG	4 000 000	8.06% (a)	Semestriellement (1997-2002) (a)	228 000		228 000		0		0
JEXIMBANK YJ	800 000 000	TMM+0.5	Semestriellement (1999-2011) (b)	6 535 795		687 978		5 847 817	5 159 839	687 978
<b>Sous-total</b>				6 763 795	0	915 978		5 847 817	5 159 839	687 978
<b>Total des crédits bancaires</b>				26 935 259	0	7 658 844		19 276 415	12 856 299	6 420 116

(a) Le contrat porte sur un montant en dinars équivalent à NLG: 4.000.000, remboursable sur une période de 6 ans, au taux du marché monétaire majoré de 1,5 points( porté à 2,25 points à partir du 1er Janvier 1998 ). le taux minimum étant de 11,25 % ( ramené à 8 % à partir du 1er janvier 1998 ) .

(b) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 . Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .

<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>											
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>											
CIL VI	5 000 000	8,50%	Annuellement (1999-2003)		2 000 000			1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CIL VII	7 000 000	8,50%	Annuellement (1999-2003)		2 800 000			1 400 000	1 400 000	0	1 400 000
CIL VIII	8 000 000	8,00%	Annuellement (1999-2003)		3 200 000			1 600 000	1 600 000	0	1 600 000
CIL IX	10 000 000	8,00%	Annuellement (2000-2004)		6 000 000			2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL X	10 000 000	7,00%	Annuellement (2000-2004)		6 000 000			2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL XI	10 000 000	6,75%	Annuellement (2000-2004)		6 000 000			2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL 2000/1	10 000 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)		8 000 000			2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
CIL 2000/2	15 000 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)		12 000 000			3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2001	15 000 000	7,40%	Annuellement (2002-2006)		15 000 000			3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2002/1	15 000 000	TMM+1,25%	Annuellement (2003-2007)			15 000 000		0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
CIL 2002/2	15 000 000	TMM+1,25% ou Fixe 7,50%	Annuellement (2005-2009)			15 000 000		0	15 000 000	15 000 000	0
<b>Total des emprunts obligataires</b>					61 000 000	30 000 000		18 000 000	73 000 000	52 000 000	21 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>					87 935 259	30 000 000		25 658 844	92 276 415	64 856 299	27 420 116

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Dépôts et cautionnements reçus	3 310 837	3 472 561
<b>Total</b>	<b>3 310 837</b>	<b>3 472 561</b>

CIL – (Suite)

**NOTE 16 : PROVISIONS**

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

		2002	2001
- Provisions pour impôts	(A)	305 847	448 056
	<u>Total des provisions</u>	<u>305 847</u>	<u>448 056</u>

(A) Voir note 2.5

**NOTE 17 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

		2002	2001
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services		11 945	3 056
	<u>Sous total</u>	<u>11 945</u>	<u>3 056</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations		140 346	337 892
- Effets à payer		2 321 380	12 521 152
- Retenue de garantie		0	15 752
	<u>Sous total</u>	<u>2 461 726</u>	<u>12 874 796</u>
	<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>2 473 671</u>	<u>12 877 852</u>

**NOTE 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

		2002	2001
- Avances et acomptes reçus des clients		753 722	867 552
- Personnel, provisions pour congés payés		156 933	136 543
- Personnel, autres charges à payer		110 100	90 338
- Etat, retenues sur salaires		14 805	12 736
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		18 505	10 719
- Etat, retenues sur revenus des capitaux		41 060	2 003
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière		2 500	14 575
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider		135 298	65 391
- Etat, TVA à payer		297 168	0
- Compte courant CIL-IMMOBILIERE		1 120 936	1 176 189
- Etat, autres impôts et taxes à payer		3 846	3 310
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges		4 708	4 096
- Actionnaires, dividendes à payer		3 909	23 492
- C.N.S.S		47 615	38 238
- CAVIS		2 035	3 184
- Assurance groupe		5 219	295
- Autres comptes créditeurs		174 296	47 927
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges		16 670	13 903
- Diverses Charges à payer		261 698	213 142
- Produits constatés d'avance		2 333 046	2 288 076
	<u>Total</u>	<u>5 504 069</u>	<u>5 011 709</u>

**NOTE 19 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires		21 000 000	18 000 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits des banques locales		5 732 138	6 817 866
- Echéances à moins d'un an sur crédits des banques étrangères		687 978	915 978
	<u>Sous total (voir note 13)</u>	<u>27 420 116</u>	<u>25 733 844</u>
- Billets de trésorerie		29 450 000	16 100 000
- Certificats de leasing		9 162 266	6 111 490
- Lignes d'avance		7 500 000	4 000 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires		2 505 896	1 952 679
- Intérêts courus sur crédits des banques locales		236 691	339 650
- Intérêts courus sur crédits des banques étrangères		156 515	180 122
- Banques, découverts		109 890	0
	<u>Total</u>	<u>76 541 374</u>	<u>54 417 785</u>

**NOTE 20 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		2002	2001
- Loyers du matériel en leasing		62 816 375	53 757 167
- Loyers de l'immobilier en leasing		9 773 554	7 677 628
- Prélayers		224 855	214 321

CIL – (Suite)

<u>Revenus bruts de leasing</u>		(A)	72 814 784	61 649 116
- Intérêts de retard			889 114	801 051
- Intérêts sur report			32 844	33 138
- Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles			36 053	34 342
- Autres			0	1 000
<u>Total des autres produits</u>			958 011	869 531
- Transferts en produits de la période				
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs			397 244	261 707
Intérêts de retard antérieurs			119	51 920
- Produits réputés réservés en fin de période				
Intérêts inclus dans les loyers			( 1 028 159 )	( 483 491 )
Intérêts de retard			( 348 302 )	( 218 062 )
<u>Variation des produits réservés</u>			( 979 098 )	( 387 926 )
<b>A déduire :</b>				
- Dotations aux amortissements des Immobilisations en location			(55 323 669 )	(47 995 063 )
<u>Total des produits d'exploitation</u>			17 470 028	14 135 658
- Encours financiers				
. Au début de l'exercice			134 799 540	104 908 429
. A la fin de l'exercice			148 148 581	134 799 540
. Moyenne			141 474 061	119 853 985
- Produits de l'exercice	(A) - (B) =	(D)	17 491 115	13 654 053
- Taux moyen	(C) / (D)		12,36%	11,39%

**NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Intérêts des emprunts obligataires	5 149 424	4 577 032
- Intérêts des crédits des banques locales	1 248 338	1 259 175
- Intérêts des crédits des banques étrangères	401 922	478 472
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	188 438	200 744
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	6 988 122	6 515 423
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	72 582	20 773
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 852 123	1 217 727
- Autres charges financières	44 587	25 494
<u>Total des autres charges financières</u>	2 969 292	1 263 994
<u>Total général</u>		9 957 414
- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	87 935 259	88 601 396
. A la fin de l'exercice	92 276 415	87 935 259
. Moyenne ajustée	90 105 837	86 240 550
- Taux moyen (A) / (B)	7,76%	7,55%

**NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Revenus des bons du trésor	9 720	12 768
- Intérêts sur compte courant CIL-Immobilier	4 642	11 842
- Produits des placements	8 748	0
- Plus values sur cession des titres immobilisés	26 846	59 592
- Dividendes	229 894	0
- Produit des SICAV	12 552	0
- Autres produits financiers	41 524	47 259
<u>Total</u>		333 926

**NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
- Salaires et complément de salaires	1 035 533	881 113
- Charges connexes aux salaires	45 019	52 912
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	156 057	130 785
- Autres charges sociales	44 853	32 085
<u>Total</u>		1 281 462

**NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	2002	2001
- Achat de matières et fournitures	83 025	82 015
<u>Total des achats</u>	<u>83 025</u>	<u>82 015</u>
- Sous-traitance générale	3 354	2 352
- Locations	11 945	9 560
- Entretien et réparations	45 956	44 724
- Primes d'assurances	25 992	20 450
- Autres	2 175	4 096
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>89 422</u>	<u>81 182</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	84 119	70 650
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	59 873	41 229
- Publicités, publications, relations publiques	97 287	61 202
- Déplacements, missions et réceptions	17 066	18 765
- Frais postaux et de télécommunications	92 155	67 824
- Services bancaires et assimilés	66 185	46 661
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>416 685</u>	<u>306 331</u>
- Jetons de présence	14 000	10 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>14 000</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	31 820	27 467
- T.C.L	50 000	50 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 534	2 305
- Autres impôts et taxes	10 241	8 536
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>94 595</u>	<u>88 308</u>
<u>Total général</u>	<u>697 727</u>	<u>567 836</u>

**NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	10 310	0
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	283 927	209 673
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	57 730	59 294
<u>Total</u>	<u>351 967</u>	<u>268 967</u>

**NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 532 882	2 096 583
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	( 707 948 )	( 722 247 )
- Créances radiées	442 087	85 405
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	( 332 614 )	-
<u>Total</u>	<u>2 934 407</u>	<u>1 459 741</u>

**NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	2002	2001
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	138 025	77 824
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	35 334	32 065
- Reprise sur amortissements des immobilisations corporelles	-	9 931
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs courants	30 000	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	43 683	5 460
<u>Total</u>	<u>247 042</u>	<u>125 280</u>

**NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	2002	2001
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 934	19 848
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	91 508	20 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	( 20 000 )
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 413	2 256
<u>Total</u>	<u>98 855</u>	<u>22 104</u>

**NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2002	2001
<b>Bénéfice comptable</b>	<u>2 871 373</u>	<u>3 390 924</u>
<b>A réintégrer</b>		
- Amortissements financiers	1 666 535	1 137 074

CIL – (Suite)

- Dotations aux provisions	3 532 882	2 096 583
- Reprises sur provisions fiscales 1998	0	846 310
- Reprises sur provisions fiscales 1999	1 365 900	264 054
- Reprises sur provisions fiscales 2000	326 313	239 447
- Reprises sur provisions fiscales 2001	256 724	0
- Provisions pour congés payés 2002/2001	156 933	136 543
- Diverses charges non déductibles	40 617	31 345

**A déduire**

- Différences entre amortissements financiers et amortissements fiscaux des immobilisations cédées au cours de l'exercice	955 491	1 544 383
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	908 375	627 564
- Reprises sur provisions comptables	1 212 771	935 732
- Provisions pour congés payés 2001/2000	136 543	108 000
- Dividendes et tantièmes	229 894	0
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>6 774 203</u>	<u>4 926 601</u>

Provisions pour créances douteuses 75% (50%/2001)

	3 532 882	2 096 583
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>3 241 321</u>	<u>2 830 018</u>
	<u>648 264</u>	<u>566 004</u>

**Impôt au taux de 20%**

**A imputer**

- Acomptes provisionnels payés	509 403	499 953
- Retenues sur placements	3 563	660
<u>Impôt à payer (différé)</u>	<u>135 298</u>	<u>65 391</u>
<u>Bénéfice net d'impôt</u>	<u>2223 109</u>	<u>2824 920</u>

**NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS**

		2002	2001
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 9	12 903 439	10 127 754
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 9	(17 821 464)	(12 670 320)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 18	(867 552)	(499 693)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 18	753 722	793 684
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	- Note 15	(3 472 561)	(1 670 912)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+ Note 15	3 310 837	3 472 561
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 18	(2 288 076)	(2 139 947)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 18	2 333 046	2 288 076
- TVA collectées	+	10 270 688	9 035 012
- Revenus bruts de l'exercice	+ Note 20	72 814 784	61 649 116
- Autres produits d'exploitation	+ Note 20	958 011	869 531
- Créances virées en pertes	- Note 26	(442 087)	(85 405)
- Plus values sur relocation	- Note 6	(212 070)	(90 738)
- Plus values sur transfert	- Note 6	(4 122)	0
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>78 236 595</u>	<u>71 078 719</u>

**NOTE 31 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		2 002	2 001
- Charges à répartir	+ Note 8	3 800	126 887
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 17	3 056	52 121
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 17	(11 945)	(3 056)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 18	136 543	108 000
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 18	(156 933)	(136 543)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 18	90 338	65 206
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 18	(110 100)	(90 338)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 18	12 736	9 495
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 18	(14 805)	(12 736)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 18	10 719	2 622
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 18	(18 505)	(10 719)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 18	38 238	24 154
- C.N.S.S en fin de période	- Note 18	(47 615)	(38 238)
- CAVIS en début de période	+ Note 18	3 184	4 804
- CAVIS en fin de période	- Note 18	(2 035)	(3 184)
- Assurance groupe en début de période	+ Note 18	295	490
- Assurance groupe en fin de période	- Note 18	(5 219)	(295)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+ Note 18	13 903	11 057
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	- Note 18	(16 670)	(13 903)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 18	213 142	201 160
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 18	(261 698)	(213 142)
- TVA, payées sur biens et services	+	124 198	82 438
- Charges de personnel	+ Note 23	1 281 462	1 096 895

- Autres charges d'exploitation	+	Note 24	697 727	567 836
- Impôts et taxes	-	Note 24	(94 595)	(88 308)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>			1 889 221	1 742 703

### NOTE 32 : INTERETS PAYES

			2 002	2 001
- Frais d'émission d'emprunt	+	Note 8	250 390	132 560
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 10	(217 317)	(113 772)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 10	709 965	217 317
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 18	2 003	1 823
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 18	(41 060)	(2 003)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+	Note 19	1 952 679	2 107 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	-	Note 19	(2 505 896)	(1 952 679)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en début de période	+	Note 19	519 772	599 851
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en fin de période	-	Note 19	(393 206)	(519 772)
- Charges financières	+	Note 21	9 957 414	7 779 417
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 21	(188 437)	(200 744)
<u>Intérêts payés</u>			10 046 307	8 049 511

### NOTE 33 : IMPOTS PAYES

			2 002	2 001
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	+	Note 18	65 391	63 249
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	-	Note 18	(135 298)	(65 391)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 18	3 310	2 338
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 18	(3 846)	(3 310)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 18	4 096	3 240
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 18	(4 708)	(4 096)
- TVA payées	+		3 124 775	1 346 128
- Impôts et taxes	+	Note 24	94 595	88 308
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 29	648 264	566 004
<u>Impôts payés</u>			3 796 579	1 996 470

### NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			2 002	2 001
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 17	12 874 796	5 351 757
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 17	(2 461 726)	(12 874 796)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 4	30 931	0
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 5	1 280 240	487 521
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+	Note 6	76 324 536	84 142 097
- TVA sur Investissements	+		6 422 843	8 188 404
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en début de période	+	Note 18	14 575	14 240
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en début de période en fin de période	-	Note 18	(2 500)	(14 575)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			94 483 695	85 294 648

### NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			2 002	2 001
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 10	311 216	367 961
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 10	(426 852)	(311 216)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 6	69 543	125 021
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 6	5 761 723	3 575 898
- Plus-values sur Cessions anticipées	+	Note 27	138 025	77 824
- Moins-values sur Cessions	-	Note 28	(5 934)	(19 848)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 5	634	21 504
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 27	35 334	32 065
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			5 883 689	3 869 209

### NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			2 002	2 001
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	0	1 190 000
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+		71 076	164 552
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	+	Note 7	0	1 000

Décassements provenant de l'acquisition  
d'immobilisations financières

71 076

1 355 552

**NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		2 002	2 001
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	75 000	499 500
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	0	200 000
- Remboursements sur prêts au personnel	+	60 326	48 874
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'exercice	+ Note 7	18 748	0
- Charges nettes sur cessions de titres immobilisées	- Note 28	(91 508)	(20 000)
- Produits nets sur cessions de titres immobilisées	+ Note 22	26 846	59 592
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>89 412</u>	<u>787 966</u>

**NOTE 38 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		2 002	2 001
- Dividendes et tantièmes	+ Note 13	1 302 750	1 116 666
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 18	23 492	156 540
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 18	(3 909)	(23 492)
- Prélèvements sur le fonds social	- Note 13	(3 902)	(2 819)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 318 431</u>	<u>1 246 895</u>

**NOTE 39 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		2 002	2 001
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 10	18 004	5 902
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 10	(10 819)	(18 004)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 10	112	828 001
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 10	(112)	(111 436)
- Comptes d'attente en début de période	+ Note 10	24 704	11 930
- Comptes d'attente en fin de période	- Note 10	(40 303)	(24 704)
- Placements monétaires en début de période	+ Note 11	103 700	50 000
- Placements monétaires en fin de période	- Note 11	(25 000)	(103 700)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 18	(1 224 114)	0
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 18	1 295 232	1 176 189
- Concours bancaires courants en début de période	- Note 19	(26 211 490)	(8 300 000)
- Concours bancaires courants en fin de période	+ Note 19	46 112 266	26 211 490
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 22	307 080	71 869
- Autres gains ordinaires	+ Note 27	43 683	5 460
- Autres pertes ordinaires	- Note 28	(1 413)	(2 256)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>20 391 530</u>	<u>19 800 741</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 7 mai 2002, nous avons examiné les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing pour la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2002.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance, et notamment celles consignées dans la note n° 93 – 23 de la Banque Centrale de Tunisie et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 décembre 1991.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2002 font apparaître un total du bilan de D : 174 465 998 , et un bénéfice net de D : 2 223 109.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise, à l'exception de la convention de prééminence du fonds sur la forme.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

**VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

6- Les états financiers ci-joints traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat, des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle et des avances et acomptes reçus des clients.

**\* L'état de résultat**

L'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

## CIL – (Suite)

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets (l'équivalent du Produit Net Bancaire) ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

### **\* Provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle**

Jusqu'au 31 décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

### **\* Avances et acomptes reçus des clients**

Eu égard à leur évolution, les avances et acomptes reçus des clients ont été reclassés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique « Autres passifs courants ».

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

7- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes, données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 16 avril 2003

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINOR**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives aux opérations régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 18 juin 1997 a autorisé la CIL à consentir des avances en compte courant à la CIL-Immobilière, moyennant une rémunération au taux de 9% l'an. Ce taux a été ramené à 7,5% l'an à compter de Janvier 2000 et ce sur autorisation, a posteriori, du conseil d'administration tenu le 3 avril 2001.

L'encours des avances en compte courant au titre de l'exercice, des produits s'élevant à D.4 642.

A la clôture de l'exercice 2002, le compte courant fait ressortir un solde créditeur de D.1 120 936. Il est productif d'intérêts au profit de la « CIL-Immobilière » à un taux de 6% l'an.

La charge supportée à ce titre s'élève pour l'an 2002 à D. 42 754.

Cette opération a été autorisée, a posteriori, par le conseil d'administration réuni le 8 mars 2002.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre opération spéciale régie par les dispositions des articles ci-dessus indiquées.

Tunis, le 16 avril 2003

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINOR**